

DELIBERATION N° 2025-034
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, à 19 h 15 le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Antoine GRAZIANO, Damien GANDELLI

Absent : Hervé CASTILLO

Procuration de : M. Michel COLLOMB à M. Marcel CANNAT

Secrétaire de séance : M. Michel MOURONT

Objet : Participation Mini séjours de l'ACSSQ Eté 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Culturelle, Sociale et Sportive du Queyras a sollicité la commune de Réotier pour un soutien financier basé sur le nombre d'enfants de la commune inscrits sur le mini séjour de l'été 2025. Deux enfants de la commune ont participé à ce mini séjour. L'ACSSQ sollicite la commune de Réotier à hauteur de 220 €.

Après délibération, le Conseil Municipal : 10 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 220 € à l'ACSSQ dans le cadre « Mini séjour » de l'été 2025.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 à l'article 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

